



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DES FORÊTS

VINGT-QUATRIÈME SESSION

Rome, 16-20 juillet 2018

SITUATION DES FORÊTS DU MONDE 2018: PRINCIPALES CONCLUSIONS

NOTE DU SECRÉTARIAT

I. Introduction

1. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 constitue un engagement pris par des pays en vue de relever les défis complexes auquel est confronté le monde, de l'élimination de la pauvreté et de la faim à l'atténuation du changement climatique, en passant par l'avènement de communautés résilientes, la croissance inclusive et la préservation des ressources naturelles de la planète. Les 17 objectifs de développement durable (ODD), assortis de 169 cibles et de 230 indicateurs, définissent des objectifs spécifiques que les pays doivent atteindre selon un calendrier donné; leurs réalisations sont contrôlées à intervalles réguliers afin de mesurer les progrès accomplis. Applicables universellement, les ODD encouragent l'adoption d'approches globales et participatives qui font appel à l'ensemble des populations afin de «ne pas faire de laissés-pour-compte».

2. Tandis que les gouvernements sont en quête des meilleures façons de mobiliser les efforts nationaux qui permettront de parvenir à ce changement transformationnel, la *Situation des forêts du monde 2018* analyse les contributions que peuvent apporter les forêts et les arbres (ainsi que les personnes qui les utilisent et les gèrent) aux pays en vue de réaliser leurs objectifs et de bâtir un avenir meilleur. La *Situation des forêts du monde 2018* met en évidence les liens profonds entre les forêts et nombre d'autres objectifs et cibles du Programme 2030, ce qui permet aux responsables politiques de trouver l'équilibre dans leurs actions, leurs investissements et leurs partenariats axés sur la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et la conservation des ressources naturelles, et en fin de compte d'ouvrir la voie au développement durable.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

II. Quantifier les contributions des forêts aux objectifs de développement durable

3. Axée sur l'évaluation des contributions que peuvent apporter les forêts et les arbres à la réalisation de 28 cibles de dix ODD du Programme 2030, l'analyse de la *Situation des forêts du monde 2018* fait valoir le lien clair qui existe entre des politiques forestières intégrées et leurs effets potentiels sur de nombreux objectifs de développement durable. À la suite de la collecte de données disponibles issues d'un large éventail de sources scientifiques, des systèmes de mesure thématiques ont été conçus, lesquels doivent permettre d'analyser les liens plus larges entre forêts et arbres et Programme 2030 sans se limiter à l'ODD 15. L'objectif est de mettre en exergue des connexions et des perspectives qui contribuent à une élaboration plus cohérente des politiques dans tous les secteurs ainsi qu'à une mise en œuvre plus efficace des ODD. Certains des résultats de cette analyse sont décrits ci-dessous.

4. **Les forêts et les arbres jouent un rôle vital à la fois pour les populations et pour la planète, car ils renforcent les moyens d'existence, fournissent de l'air pur et de l'eau propre, protègent la biodiversité et atténuent les effets du changement climatique.** Les forêts sont une source de nourriture, de remèdes et de combustible pour plus d'un milliard de personnes. Outre qu'elles contribuent à l'atténuation du changement climatique et à la protection des sols et de l'eau, les forêts abritent plus des trois quarts de la biodiversité terrestre du monde, fournissent de nombreux produits et services au service du développement socioéconomique et revêtent une importance particulière pour des centaines de millions de personnes en milieu rural, et notamment bon nombre des personnes les plus pauvres au monde.

5. Cependant, la population mondiale devrait passer de 7,6 milliards aujourd'hui à près de 10 milliards d'ici à 2050. La demande mondiale de nourriture, qui devrait par conséquent augmenter de 50 pour cent pendant cette période, fait peser une pression énorme sur nos modes d'affectation des terres productives, notamment dans les pays en développement où se concentre l'écrasante majorité des 800 millions au moins de personnes pauvres et qui souffrent de la faim sur la planète. La déforestation, due principalement à la conversion des terres boisées en terrains agricoles et en pâturages, menace non seulement les moyens d'existence des forestiers, des communautés tributaires des forêts et des peuples autochtones mais aussi la diversité de la vie sur notre planète. Les changements d'affectation des terres ont pour conséquence la disparition d'habitats précieux, une réduction de l'eau propre disponible, la dégradation des terres, l'érosion des sols et la production de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. **L'un des enjeux majeurs de notre temps est de trouver le moyen d'accroître la production agricole et d'améliorer la sécurité alimentaire sans pour autant réduire les superficies forestières.**

6. **Les données probantes sont essentielles à l'ouverture d'une voie forestière vers le développement durable.** On reconnaît certes universellement l'importance des forêts et des arbres pour une planète saine et prospère, mais ces liens pourraient être encore plus profonds qu'on ne l'imagine. Convenus par la Commission de statistiques des Nations Unies en mars 2016, les 230 indicateurs mondiaux du Programme 2030 ont été conçus en vue d'aider les pays à mesurer les progrès accomplis vers la concrétisation des objectifs, à apprendre des expériences passées et à comprendre quels sont domaines prioritaires auxquels allouer des ressources. Plusieurs indicateurs de l'ODD 15 sont axés sur les forêts, notamment le suivi des terrains forestiers et la part de forêts gérée durablement. Selon l'Évaluation des ressources forestières mondiales, coordonnée par la FAO, la superficie forestière mondiale a baissé de 31,6 à 30,6 pour cent des terres mondiales entre 1990 et 2015. Le rythme de la déforestation a cependant ralenti ces dernières années.

7. D'après des données quantitatives, les forêts sont gérées de manière plus durable et les forêts et les arbres contribuent à la concrétisation des ODD relatifs aux moyens d'existence et à la sécurité alimentaire de nombreuses populations pauvres en milieu rural, à l'accès à une énergie au coût abordable, à la croissance durable de l'économie et de l'emploi (dans le secteur structuré), à des modes de production et de consommation durables et à l'atténuation des effets du changement climatique.

8. Les populations les plus vulnérables vivent souvent dans des forêts ou à proximité. Les moyens d'existence et la sécurité alimentaire de nombre des ruraux pauvres du monde dépendent de la bonne santé des forêts et des arbres. Selon les données, environ 40 pour cent des ruraux extrêmement pauvres (plus ou moins 250 millions de personnes) vivent sur des terrains forestiers et dans des régions de savane. L'accès aux biens et aux services forestiers est indispensable aux moyens d'existence et à la résilience des ménages les plus pauvres, en ce qu'ils font office de filet de sécurité dans les moments difficiles. Certaines études laissent entendre que les forêts et les arbres représentent 20 pour cent des revenus des ménages ruraux dans les pays en développement, à la fois comme revenus monétaires et comme réponse aux besoins fondamentaux. D'après les estimations, les produits forestiers non ligneux sont source de nourriture, de revenus et d'apports nutritionnels variés pour un cinquième de la population mondiale, notamment les femmes, les enfants, les fermiers sans terres et d'autres personnes en situation de vulnérabilité.

9. La qualité de l'eau, essentielle à la santé et à la vie des populations rurales et urbaines, est directement liée à la gestion forestière. Les changements de couvert végétal, d'utilisation et de gestion des terres ont des incidences considérables sur l'approvisionnement en eau d'un pays. Les trois quarts de l'eau douce accessible dans le monde proviennent de bassins hydrographiques forestiers, mais des études ont montré que 40 pour cent des 230 principaux bassins de la planète ont perdu plus de la moitié de leur couvert d'arbres original. Malgré tout, dans le monde, les superficies forestières gérées aux fins de conservation des sols et des eaux ont augmenté ces 25 dernières années, et en 2015, un quart des forêts était géré dans une perspective de conservation des sols ou des eaux.

10. La modernisation du secteur traditionnel de l'énergie ligneuse offre la possibilité d'améliorer les moyens d'existence, de créer des chaînes de valeur durables et de mobiliser des ressources qui peuvent être investies dans la gestion forestière durable. Le fait que les arbres repoussent est sans doute la meilleure illustration du potentiel des forêts. Un tiers environ de la population mondiale, soit 2,4 milliards de personnes, a recours au bois pour obtenir des services énergétiques fondamentaux comme cuisiner, faire bouillir de l'eau et se chauffer. Dans l'ensemble, les forêts fournissent environ 40 pour cent de l'énergie renouvelable mondiale sous la forme de combustible ligneux, soit autant que les énergies solaire, hydroélectrique et éolienne cumulées. Il faut à présent mettre l'accent sur des modes de production plus durables de combustible ligneux afin de réduire la dégradation des forêts; il faut aussi le rendre plus propre et rendre son utilisation plus efficace, ce qui permettra d'améliorer la santé de millions de personnes, notamment des femmes et des enfants.

11. Les réponses apportées au changement climatique (adaptation, atténuation de ses effets et résilience) doivent s'axer davantage sur les forêts. Comme l'a souligné en 2015 l'Accord de Paris, les forêts et les arbres jouent un rôle crucial dans la concentration de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. Ils font office de puits de carbone et absorbent l'équivalent de peu ou prou deux milliards de tonnes de dioxyde de carbone chaque année. La déforestation est ainsi la deuxième cause du changement climatique après l'utilisation de combustibles fossiles et représente près de 20 pour cent de toutes les émissions de gaz à effet de serre, soit plus que le secteur mondial des transports tout entier. Une gestion forestière efficace peut renforcer la résilience et la capacité d'adaptation face aux catastrophes naturelles liées au climat si elle intègre des mesures propres aux

forêts dans les stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe. La réduction des émissions dues au déboisement et de la dégradation des forêts, associées à la conservation, à la gestion durable des forêts et à l'amélioration des stocks de carbone forestier (REDD+) est un volet essentiel des efforts mondiaux de lutte contre le changement climatique. Les 25 pays au couvert forestier le plus étendu ont tous inclus des mesures d'atténuation propres aux forêts (réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts, boisement, amélioration des stocks de carbone forestier, conservation des forêts et agroforesterie) dans leurs mesures d'atténuation adaptées aux pays et leurs contributions déterminées au niveau national.

12. **Des données qualitatives indiquent que les forêts et les arbres contribuent de manière considérable aux ODD par l'intermédiaire du secteur non structuré, de l'agroforesterie, des perspectives d'autonomisation des femmes, de la gestion durable de l'eau, du tourisme, des villes durables, de l'adaptation au changement climatique et de la lutte contre la dégradation des terres et l'appauvrissement de la biodiversité.** Le tourisme vert, par exemple, connaît une croissance trois fois supérieure à celle du secteur touristique global et représente aujourd'hui environ 20 pour cent du marché mondial. L'intégration d'espaces verts et de couvert d'arbres dans la planification urbaine est également en plein essor et certaines études l'ont liée à la réduction des taux d'obésité et de criminalité, même si ces bienfaits restent difficiles à mesurer et à évaluer. Étant donné l'urbanisation croissante et le changement climatique, il convient d'envisager dès les premières étapes de la planification urbaine la conception, l'organisation et la gestion d'espaces verts dans les villes, y compris des forêts et des arbres. Leur rôle doit être pris en compte dans les politiques d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.

III. Conditions à réunir en vue de la concrétisation des ODD: études de cas par pays

13. **Nombre de pays ont d'ores et déjà intégré avec succès des approches axées sur les forêts et les paysages qui lient entre eux différents ODD dans des programmes de développement durable plus larges.** Huit études de cas par pays montrent que le potentiel des forêts peut être optimisé au moyen d'une approche intersectorielle sur des territoires très variés sur les plans de la géographie, du climat, du système politique, du niveau de revenu et des traditions culturelles et sociales.

14. Du Burkina Faso à l'Italie en passant par la Tanzanie, les approches axées sur le paysage contribuent à intégrer la gestion des forêts et des arbres aux terres agricoles, à l'environnement urbain et rural et au patrimoine culturel. Il s'agit par exemple de veiller à ce que la valeur économique du tourisme forestier soit reconnue et que les bienfaits des forêts et des arbres pour les populations urbaines soient compris. Les approches axées sur le paysage protègent des services écosystémiques essentiels, assurent la subsistance des populations, combattent l'insécurité alimentaire et favorisent l'adaptation aux incidences du changement climatique.

15. Les études mettent en évidence la valeur des partenariats multi-acteurs, qui mettent autour d'une même table les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les individus en quête de nouvelles façons de concrétiser leurs ambitions et leurs objectifs communs.

IV. En route vers le développement durable

16. Les conclusions de la *Situation des forêts du monde 2018* ont des incidences d'ordre politique considérables. Il s'agit notamment: de souligner la nécessité de sensibiliser les responsables politiques et autres acteurs aux mérites des forêts et des arbres; de faire participer le secteur privé; d'intégrer les forêts au programme plus vaste de développement durable; d'investir dans la transformation du secteur non structuré afin de mettre à profit des possibilités de développement non exploitées et d'améliorer les conditions d'emploi; d'entreprendre des études analytiques nationales et infranationales et d'améliorer la disponibilité des données. On considère plus précisément les points suivants comme essentiels à la concrétisation du potentiel des «voies forestières vers le développement durable».

17. **Aux fins de la réalisation des ODD, il est primordial de tenir compte simultanément de l'agriculture et des forêts dans l'élaboration des politiques nationales de développement.** L'agriculture durable a besoin de forêts saines et productives. Les forêts et les arbres contribuent à la durabilité de l'agriculture en ce qu'ils stabilisent les sols et le climat, régulent les flux de l'eau, apportent de l'ombre et des abris et offrent un habitat aux pollinisateurs et aux prédateurs naturels des organismes nuisibles agricoles. Intégrés dans les paysages agricoles, ils peuvent en améliorer la productivité. Ils contribuent aussi à garantir la sécurité alimentaire de centaines de millions de personnes, pour lesquelles ils constituent d'importantes sources de nourriture, d'énergie et de revenu, en particulier dans les moments difficiles. Reconnaître et maintenir ces équilibres, notamment entre les avantages à court et à long terme, les biens publics locaux et mondiaux et les communautés et les secteurs, permettra aux responsables politiques d'allouer au mieux les ressources susceptibles d'accélérer la concrétisation des différents volets du Programme 2030.

18. **Les principaux objectifs à l'échelle planétaire, éliminer la faim et garantir la durabilité, auront bien plus de chance d'être atteints si l'on renforce les cadres juridiques qui reconnaissent et sécurisent les droits des communautés locales et des petits exploitants à bénéficier d'un accès aux forêts et aux arbres.** Dans le monde, les droits de 1,5 milliard de personnes issues de populations locales et autochtones aux ressources forestières sont garantis par la propriété communautaire. Il peut être avantageux de donner aux populations locales, détentrices du savoir traditionnel, la possibilité d'avoir une voix dans les processus décisionnels conformément aux cibles des ODD. Avec des droits clairement définis et garantis, les populations sont davantage susceptibles d'adopter une approche à long terme de la gestion forestière car elles savent qu'elles ou leurs descendants pourront en tirer parti. Citons ainsi l'exemple du Népal, qui a une longue tradition de gestion communautaire de ses forêts, que l'on retrouve dans nombre d'autres pays, notamment en Asie et en Amérique latine. Lorsque les droits fonciers ne sont pas garantis, des cadres comme les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts peuvent aider à clarifier la situation. Dans un avenir proche, il faudra tirer des leçons des expériences réussies de gestion communautaire des forêts, qui reconnaissent l'importance de l'appui scientifique et technique, de la formation, du renforcement des capacités et de l'accès aux marchés, à l'information sur les marchés et aux ressources financières adaptées, ainsi que la nécessité de définir clairement les droits et les responsabilités des diverses parties prenantes. Toutes ces mesures devront être mises en place si l'on veut renforcer les voies forestières vers le développement durable.

19. **L'accès aux terres, aux ressources et aux investissements dans les forêts et les domaines connexes peut encourager les femmes, les jeunes et d'autres petits entrepreneurs ruraux à devenir des acteurs du changement dans l'évolution globale vers un monde durable.** Le renforcement des droits fonciers, ainsi que l'adoption d'une approche à long terme et durable de la gestion forestière, permettent d'assurer aux femmes un accès aux forêts et aux arbres sur le même pied d'égalité que les hommes. Des études ont mis en évidence le rôle d'entrepreneuses que jouent les

femmes, notamment dans le secteur non structuré, et leur rôle moteur dans la gestion communautaire et participative des forêts. L'esprit d'initiative et le dynamisme des jeunes est tout aussi essentiel à l'avenir du secteur. Les investissements dans la formation, le renforcement des capacités et le développement des organisations de producteurs peuvent montrer aux jeunes l'intérêt de vivre de la forêt au lieu de se lancer dans des migrations à l'issue incertaine. Investir dans le secteur non structuré par la croissance de l'activité économique, l'amélioration des conditions d'embauche et la promotion d'une approche plus durable de la gestion forestière peut avoir des incidences positives, des forêts aux grandes villes en passant par les exploitations agricoles et les petites communes. L'adoption de mesures d'incitation économique en faveur des petits exploitants et des communautés afin qu'ils gèrent les arbres sur leurs terres devrait également porter ses fruits.

20. **Afin d'inciter le secteur privé à entreprendre des activités au service de la durabilité, il est fondamental que l'environnement porteur soit favorable.** Le secteur forestier tant structuré que non structuré compte de nombreuses petites et microentreprises mais aussi, à l'autre extrémité du spectre, de grosses exploitations commerciales. À petite échelle, on retrouve parmi les priorités la formation destinée à améliorer les pratiques de gestion des terres, la promotion de l'agroforesterie, le développement des organisations de producteurs, l'élargissement de l'accès aux marchés et la disponibilité de mécanismes financiers adaptés. À plus grande échelle, il s'agit plutôt de s'attaquer aux éventuels obstacles en matière d'investissements, souvent d'ordre financier ou liés aux infrastructures. Les interventions des pouvoirs publics consisteront sans doute en un mélange d'approches réglementaires et de mesures qui encouragent les activités telles que la rémunération des services écosystémiques et la gestion forestière durable. Dans le même temps, il importe de faire tomber les barrières qui pourraient se dresser face à l'investissement et d'éliminer les politiques qui incitent au défrichage des forêts. Les partenariats avec le secteur privé seront essentiels au développement d'initiatives privées de gouvernance, telles que les programmes de certification d'application volontaire et les engagements auprès de chaînes d'approvisionnement «déforestation zéro».

21. **L'implication des parties prenantes et un engagement en faveur d'une bonne gouvernance sont indispensables à la mise en œuvre efficace des politiques.** Le droit qu'ont les parties prenantes à être consultées pendant la mise au point et la mise en œuvre des politiques, programmes et plans relatifs aux forêts doit être formalisé de façon à ce que ces politiques, programmes et plans tiennent pleinement compte des besoins des utilisateurs des forêts et des autres parties prenantes. Associées à un cadre politique et juridique solide, des institutions efficaces sont la clé d'une bonne gouvernance. Le cadre institutionnel doit englober les communautés locales, les organisations de la société civile et les représentants des intérêts du secteur privé, ainsi que les départements et organismes des pouvoirs publics. Il peut être nécessaire à cet égard de renforcer les capacités des organisations qui aident les populations autochtones, les communautés locales et les petits exploitants, et de renforcer les organisations du secteur public.

22. **En vue de réaliser l'ambition sans précédent que constituent l'élimination de la faim et de la pauvreté et l'évolution vers un monde durable, le Programme 2030 prévoit un changement du mode de fonctionnement des ministères sectoriels, lesquels devront coordonner les politiques au sein du gouvernement.** Le développement durable ne se concrétisera pas sans une synchronisation des mesures relatives aux forêts, à l'agriculture, à l'alimentation, à l'utilisation des terres, au développement rural et au développement national. Les facteurs varient considérablement entre les pays et les régions, mais les responsables politiques doivent reconnaître la nécessité de faire des compromis et prendre des mesures concrètes qui permettent de mieux aligner les différents objectifs et les diverses structures d'incitation. Cette approche intégrée est essentielle à la réalisation des cibles des ODD. Établir des plateformes de mise en œuvre des ODD, composées des secteurs clés en matière d'utilisation et de gestion des ressources naturelles, est une façon de gérer la coordination intersectorielle et de surmonter les difficultés dans les gouvernements où chaque secteur relève d'un

ministère ou d'une agence qui a ses ressources à allouer et ses mécanismes comptables. Ces plateformes permettraient de réunir les différents ministères et agences et les autres parties prenantes clés qui travaillent en collaboration et entreprennent des actions coordonnées. Elles visent en premier lieu à concrétiser les ODD et à tirer profit des interconnexions, ainsi qu'à les mettre en œuvre en identifiant les obstacles au changement et en les surmontant et en assurant le suivi des progrès accomplis.

23. **Investir dans un suivi efficace aux niveaux national et infranational permettra aux pays d'obtenir des informations cruciales sur les groupes de personnes ou les zones du territoire sur lesquels concentrer leurs efforts.** Les responsables politiques pourront ainsi calculer les incitations, faire des compromis entre les secteurs, concevoir et mettre en place des initiatives relatives aux forêts et à la sécurité alimentaire, prévoir des dispositifs de protection sociale et déterminer l'ampleur de l'appui à apporter aux différents secteurs de l'économie.

V. Points à examiner

24. Le comité souhaitera peut-être inviter les pays à:

- faire davantage reconnaître les liens étroits entre sécurité alimentaire, agriculture et forêts et la contribution des forêts à de nombreux ODD;
- promouvoir des approches intégrées des politiques et des stratégies nationales de développement afin d'harmoniser les politiques sectorielles et d'en assurer la cohérence;
- envisager des moyens de renforcer les données qui permettront d'évaluer la contribution potentielle des forêts au Programme 2030.

25. Le Comité souhaitera peut-être demander à la FAO:

- de diffuser et promouvoir les messages clés de la *Situation des forêts du monde 2018* où il convient, et notamment auprès des organes directeurs et statutaires de l'Organisation, ainsi qu'auprès d'autres processus des Nations Unies liés aux forêts tels que le Forum des Nations Unies sur les forêts;
- d'aider les pays à renforcer le rôle des forêts et des arbres dans la concrétisation de nombreux ODD et à accélérer les progrès accomplis à cet égard;
- d'apporter un appui aux pays au moyen d'outils et de méthodologies qui permettent de produire des données plus probantes quant à la contribution des forêts aux ODD et de mesurer les progrès accomplis.